

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 6 octobre à 14h30,
légalement convoqué le 26 septembre,

Le Comité Syndical s'est réuni au Capitole en Champagne, 68 Avenue du Président Roosevelt à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Étaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,

MM Patrice BARRIER, William BRODIER (suppléant de M. François BOITEUX), Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Daniel PRIEUR (suppléant de Annie COULON), Daniel DACHELET, Alain DE PAQUIS (suppléant de Charles DE COURSON), Jacky DESBROSSE, Gilles DULION, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, MM Alain FRIQUOT, Claude GUICHON, Christophe GUILLEMOT, Christian HACHET, René HANOT, Mme Jeanne JACQUET, MM Yannick KERHARO, Pierre LABAT, André LEBLANC, Antoine LEMAIRE, Jean-Paul LEMOINE, Jean-Louis LEROY, Daniel MAIRE, Dantès MARTINELLI, Jean-Claude MAUDUIT, Patrick MAUJEAN, Philippe MAUSSIRE, Mme Béatrice MIROFLE (suppléant de Jean PANKOW), MM Luc BZDAK (suppléant de Annie PERRARD), Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Alain BERGEOT (suppléant de Cyril POINTUD), Guy RIFFE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Claude PERDREAU (suppléant de Janick SIMONNET), Christian SMITH, Philippe SOTER, Sébastien VACELLIER membres,

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, MM. Frédéric LEPAN, René MAIZIERES, Jean-François PIOT, Jean-Marc ROZE membres,

Étaient absents :

Mme Rachel PAILLARD Vice-Présidente,

Mme Claudine BERNIER, MM Francis BLIN, Philippe COPP, François MAINSANT, André MELLIER, Guillaume MICHAUX, Pascal PERROT membres.

Ordre du Jour

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 27/06/2017**

➤ **Information du Président**

➤ **Finances**

- Décisions modificatives

➤ **Administration Générale**

- Compte rendu d'activité
- Attribution des Marchés
- Conventions ORANGE
- CEE – Ouverture compte EMMY

➤ **Compétence Electricité**

- Extension de réseau
- Programmation complémentaire

➤ **Compétence Aménagement Numérique**

- Fonds de concours et conventions financières

➤ **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 27/06/2017**

Monsieur le Président remercie les membres du Comité d'être présents à la réunion.

Dans l'information du Président, celui-ci avait :

- Modifié l'ordre du jour pour y ajouter deux éléments :
 - ✓ La Compétence Aménagement Numérique : restitution de la compétence
 - ✓ Administration Générale : Création de 2 Commissions de Travail : Téléphonie Mobile et Communication

Le Comité avait approuvé :

- Le PV de la réunion du 27 juin 2017,
- La modification de l'ordre du jour,
- Les Comptes de Gestion ainsi que les Comptes Administratifs,
- Les affectations de résultats des exercices antérieurs,
- Les affectations aux différents programmes du FACE,
- Les décisions modificatives liées aux budgets principal et annexe EP,
- La liste des extensions,
- La création des commissions téléphonie mobile et communication et l'élection de leurs membres,
- Le règlement intérieur.

Le Comité avait validé :

- La modification du Budget Annexe EP en Budget Annexe non assujetti à la TVA
- L'adhésion de 3 communes pour la compétence Eclairage Public au 1^{er} janvier 2017,
- La programmation complémentaire,
- La liste de programmation complémentaire des travaux d'Eclairage Public,
- La création de poste suite à l'avancement de grade,
- La restitution de la compétence Aménagement Numérique aux EPCI.

Monsieur le Président explique au Comité que le Budget annexe EP a été mis en place accompagné d'un assujettissement à la TVA et qu'il convient de supprimer son assujettissement.

Monsieur le Président déplore le manque de prévenance des membres du Comité. Le coût de location du Capitole est non négligeable et les réunions pourraient avoir lieu dans la salle de réunion du SIEM s'il y a peu de monde.

Le Comité Syndical approuve l'approbation du PV de la réunion du 27 juin 2017.

➤ **Information du Président**

Monsieur le Président informe le Comité de la modification de l'ordre du jour. En effet un oubli lié à l'aménagement numérique pour l'appel des fonds de concours aux EPCI ayant choisie la Montée en Débit nécessite cette modification.

Le Comité Syndical valide cette proposition

Monsieur le Président indique qu'en plus des notes de la réunion, il a été distribué le Rapport annuel d'activités 2017 du SIEM sur l'année 2016. Il a été imprimé par les services du Conseil Départemental. Le rapport sera téléchargeable sur le site internet du SIEM dès la fin de la journée et sera envoyé, en version papier, à l'ensemble de nos membres d'ici la fin du mois d'octobre.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité pour le bon retour sur les travaux effectués par le SIEM.

➤ Finances

Décisions modificatives

La présente décision modificative est soumise à votre approbation afin de prendre en compte le reversement aux communes de MAROLLES (16 730 €) et VERTUS (26 000 €) des subventions TEPCV qui ont été perçues par le SIEM.

En effet, ces deux opérations ont été soldées sans que nous ayons tenu compte de ces subventions, alors même que le Comité ait délibéré pour un reversement total de cette subvention aux communes bénéficiaires.

D'un point de vue comptable

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 13 - Subvention d'investissement		
C/13248 - Autres communes	42 730,00 €	
Chapitre 13 - Subvention d'investissement		
C/13158 - Autres groupements		42 730,00 €
TOTAL	42 730,00 €	42 730,00 €

Le Comité Syndical valide la décision modificative

Administration Générale

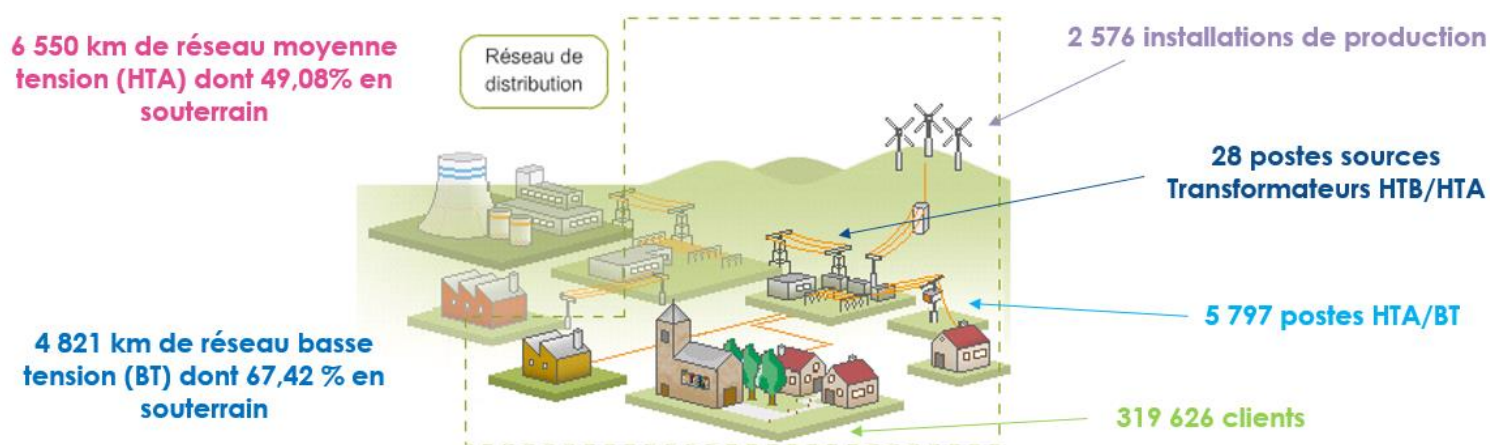
Compte rendu d'activité

Dans le cadre du contrat de concession, ENEDIS et EDF doivent transmettre au SIEM avant le 30 juin de l'année N, le bilan de leurs activités sur la concession de distribution publique de l'électricité pour l'année N-1 (article L 2224-31 du CGCT et article 32 du cahier des charges de concession).

Ce compte rendu d'activité 2016 a été transmis en temps et en heures. Une réunion de présentation de ce document par ENEDIS et EDF a été organisée dans les locaux du SIEM le 10 juillet 2016.

Les chiffres clés de la concession au 31 décembre 2016.

Le patrimoine du SIEM géré par ENEDIS



Les clients

	<i>Usagers</i>	<i>Energies acheminées (en kWh)</i>	<i>Recettes d'acheminement (en €)</i>
Clients aux Tarifs Réglementés de Vente	253 872		
Clients en offres de marché	65 754	2 249 901 054	99 338 012

La qualité de la desserte

La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité)

Le taux du critère B s'élève à 40,1 minutes. Il s'élevait à 35,4 minutes en 2015.



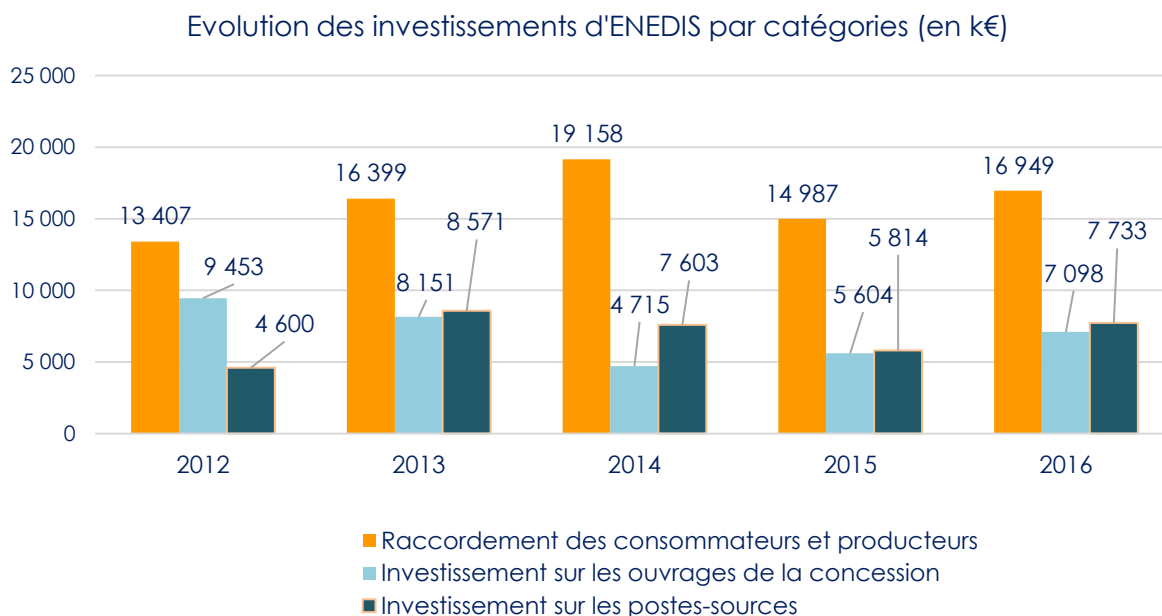
Les investissements du Concessionnaire

Le concessionnaire investit chaque année sur le réseau pour d'une part entretenir et développer le réseau dont depuis 2015, la pose des compteurs LINKY et d'autre part raccorder aux réseaux les consommateurs et les producteurs.

Les investissements d'ENEDIS sur la concession en 2016 (en k€)

37 101

dont 16 949 k€ pour le raccordement des consommateurs et des producteurs,
7 098 k€ pour les investissements sur les ouvrages de la concession,
7 733 k€ pour les investissements sur les postes sources.



La valeur nette comptable des ouvrages concédés

Les ouvrages concédés sont les canalisations HTA/BT, les postes de transformations HTA/BT, les branchements, les compteurs etc...

Ouvrages concédés	Valeur brute des actifs	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions pour renouvellement
Total (en K€)	774 024	464 952	999 354	84 899

Le patrimoine est amorti à plus de 60 %.

Les éléments financiers d'exploitation

Conformément au cahier des charges de concession, ERDF transmet les produits et charges au périmètre de la concession. Néanmoins, on ne saurait en déduire une notion de résultat pour la concession d'une part par la tarification péréquée de la distribution d'électricité et par la mutualisation à des mailles supérieures à la concession des charges d'exploitation.

▪ Total des produits (en K€)	182 140
▪ Total des charges (en K€)	168 527
▪ Total produits – charges (en K€)	13 613

Les flux financiers de la concession

Ce sont les montants que le concessionnaire verse au SIEM dans le cadre du contrat de concession pour l'utilisation des réseaux.

▪ Redevance R1 (en K€)	695
▪ Redevance R2 (en K€)	4 197
▪ Part couverte par le tarif (en K€)	727
▪ Participation « article 8 » (en K€)	323

Le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) est téléchargeable sur le site du SIEM www.siem51.fr

Toutes ces données feront l'objet d'une analyse et d'un contrôle de la mission de service public dans les mois à venir.

Le CRAC a été présenté par Monsieur LACAUGIRAUD, Directeur du Syndicat. Monsieur le Directeur précise que les données ENEDIS sont reprises dans le Rapport d'Activité 2017 du SIEM.

Le CRAC a été remis le 27 juin 2017 et présenté aux membres du Bureau le 10 juillet 2017.

Voici quelques informations complémentaires :

- le nombre de clients a augmenté de 0,5 % par rapport à 2015 ;
- le réseau Basse Tension est à 67,42 % en souterrain au 31 décembre 2016 et sera proche des 70% fin 2017 ;
- En 2016, le temps de coupure vu par un abonné est de 40 minutes. Pour 2017, le critère B est en discussion avec ENEDIS en raison de quelques dysfonctionnements. Il ne serait que de 32 minutes en 2017 ;
- ENEDIS a investi 37 millions d'euros en 2016 dont 16 millions d'euros destinés au raccordement des consommateurs et payés par eux. Soit en réalité 21 millions d'euros d'investissements.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Rendu Annuel d'Activité du Concessionnaire.

Attribution des Marchés

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour à 9h30 afin d'attribuer notre marché travaux suite à la séance d'ouverture des plis qui s'est déroulée le 15 septembre dernier.

Lors de cette séance, la CAO a validé les candidatures des 6 opérateurs économiques nous ayant remis un pli. Il s'agit des entreprises suivantes (dans l'ordre d'arrivée des plis) :

- SOMELEC
- INEO
- DRTP/CTP
- VIGILEC
- SCEE
- CEGELEC

Il peut être précisé que seules les entreprises sortantes ont remis une offre alors que 26 dossiers de candidature ont été téléchargés sur notre site de dématérialisation.

Pour rappel, à travers le présent marché, le syndicat souhaite être apte à retenir des entreprises de travaux en charge d'établir les réseaux électriques dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage, la mise en place des réseaux et du matériel d'éclairage public, pour les communes ayant transféré cette compétence au Syndicat ainsi que la mise en place du génie civil de télécommunication et le câblage y afférant lors de travaux communs avec les travaux liés aux réseaux électriques.

Les neuf lots géographiques mis en concurrence sont les suivants :

- Lot 1 dit de Fismes
- Lot 2 dit d'Epernay
- Lot 3 dit de Sezanne
- Lot 4 dit de Châlons en Champagne
- Lot 5 dit de Heiltz le Maurupt
- Lot 6 dit de Vitry le François
- Lot 7 dit de Sainte Ménéhould
- Lot 8 dit de Beine Nauroy
- Lot 9 dit de Reims

A la vue de l'analyse faite par les Services du Syndicat, la CAO a attribué les 9 lots de la façon suivante :

- Lot n°1 : Groupement d'entreprises DRTP/CTP (mandataire DRTP)
- Lot n°2 : Groupement d'entreprises DRTP/CTP (mandataire DRTP)
- Lot n°3 : Entreprise INEO
- Lot n°4 : Entreprise CEGELEC
- Lot n°5 : Entreprise VIGILEC
- Lot n°6 : Entreprise SOMELEC
- Lot n°7 : Entreprise VIGILEC
- Lot n°8 : Entreprise SCEE
- Lot n°9 : Entreprise SCEE

Le rapport d'analyse est à votre disposition.

Monsieur le Directeur explique que 28 dossiers de consultation ont été retirés et que seules 6 entreprises ont répondu. Les 22 autres entreprises n'étaient certainement pas en capacité d'y répondre.

Les 6 entreprises retenues sont les mêmes que dans le précédent marché. A noter que les sociétés VIGILEC et SOMELEC ont répondu séparément, la société VIGILEC fait partie aujourd'hui du groupe SPIE. Quant à CEGELEC et SCEE elles font parties du groupe VINCI. Les groupes EIFFAGE et BOUYGUES n'ont pas répondu.

Il indique aussi que les prix des entreprises sont quasi identiques sur tous les lots. Le marché se maintient en termes de prix par rapport au précédent marché. Les lots n'ont pas changé. L'actualisation des prix en 4 ans a augmenté de 1 %.

Monsieur MAUJEAN demande quelle est la durée du marché. Monsieur le Directeur indique que le marché est d'une durée d'un an renouvelable 3 fois donc 4 ans.

La nouveauté de ce marché par rapport aux autres années, est la volonté de proposer des travaux clé en main, c'est-à-dire l'enfouissement des réseaux électriques, d'Eclairage Public et le Télécom.

Monsieur KERHARO demande si dans l'hypothèse où le Comité n'accepte pas d'inclure les travaux de télécom dans le marché, comment cela va se passer. Monsieur le Directeur répond que les travaux Télécom sont inclus en variante dans le marché. Suite à la décision du Comité Syndical ci-après, le SIEM à la possibilité d'activer ou non cette variante.

Monsieur KERHARO demande pourquoi le SIEM a choisi d'inclure le Télécom dans le marché Travaux. Le Directeur répond que l'objectif était de proposer des opérations « tous compris » avec le suivi des dossiers et leur contrôle par le SIEM, de réduire les délais des travaux notamment les délais de dépose du réseau Télécom par ORANGE.

Monsieur KERHARO demande si les collectivités auront la possibilité de choisir entre la restitution du réseau Télécom à ORANGE ou de le conserver en gestion. Monsieur le Directeur répond que le SIEM prendra le soin d'expliquer les conventions A et B pour que les collectivités puissent choisir.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'attribution du marché.

Conventions ORANGE

Lors des travaux liés aux réseaux électriques dans nos communes, nous sommes depuis de nombreuses années face au problème récurrent de retard de reprise du câblage téléphonique. Afin de lever ces problèmes, et en accord avec les services d'ORANGE, il est envisagé d'externaliser cette prestation d'ORANGE vers le SIEM.

C'est donc le Syndicat, si vous en êtes d'accord, qui prendrait la charge technique et administrative du suivi des opérations de câblage et traiterait directement avec les entreprises. Ces prestations sont incluses dans le marché de travaux que la CAO a validé ce matin et dont il vous a été présenté les résultats.

L'ensemble de ces prestations se ferait en lien étroit avec les services d'ORANGE qui valideront les opérations étape par étape, des études jusqu'à la réception du câblage.

Cette externalisation nous apporterait, d'un point de vue technique, une certaine souplesse dans notre activité ainsi qu'une réactivité augmentée jusqu'à l'origine des commandes.

D'un point de vue financier, ORANGE nous rémunérerait de 176,80 € HT chaque reprise de branchement et valoriserait le travail des études de 2 € HT le mètre linéaire d'études réalisées (le montant relatif aux études est en cours de négociation à la hausse, le prix d'objectif serait de 2,20 € HT).

S'il est pris en moyenne un volume de 2 500 branchements par an ainsi qu'un linéaire de génie civil posé moyen de 80 km par an, et sur la base des éléments financiers ci-dessus énoncés, la recette attendue serait de 642 000 € pour une dépense quasi équivalente. En effet, la dépense annoncée par ORANGE pour la réalisation des études de câblage et du câblage en 2016 est de 635 000 €.

Les prix obtenus dans les offres validées de notre futur marché étant en concordance avec les prix de marché ORANGE, nous devrions équilibrer cette activité en maintenant un coût à zéro pour les communes au titre du câblage, tout en assurant la maîtrise d'œuvre en interne.

De plus, la prise en charge des travaux de génie civil sous maîtrise d'œuvre complète par le SIEM (sous le couvert de travaux pour compte de tiers), sur notre marché de travaux 2018, permettra réellement de réaliser des opérations clés en main pour nos communes adhérentes.

Dans le cas où le Comité serait en accord avec cette proposition, il est nécessaire de d'autoriser le Président à signer les différentes conventions avec les services d'ORANGE.

Monsieur le Directeur précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de prix par rapport à ceux d'ORANGE.

Monsieur KERHARO demande si le SIEM s'occupe également de l'enlèvement des infrastructures de réseau. Monsieur le Directeur répond affirmativement. De plus, les études seront chiffrées plus en amont.

Monsieur KERHARO indique qu'il est inadmissible que le financement des infrastructures de réseau soit porté par les collectivités et remis à un opérateur privé. Monsieur le Directeur précise que la conservation des infrastructures des réseaux amène beaucoup d'inconvénients : gestion, financement, entretien, et peu d'avantages en raison des faibles revenus. Il ajoute que depuis 20 ans le SIEM dénonce ce système au national notamment auprès de la FNCCR mais rien ne bouge.

Monsieur KERHARO ajoute qu'en plus du financement, la collectivité perd la propriété des fourreaux pour pouvoir passer d'autres réseaux. Cette méthode est purement scandaleuse.

Monsieur le Président indique que la question a été posée plusieurs fois à la FNCCR. Cette dernière a porté le dossier jusqu'au Conseil d'Etat qui a été débouté.

Monsieur ROULOT souhaite intervenir sur ce service universel en précisant qu'ORANGE n'a pas l'obligation d'enfouir les réseaux Télécom. Monsieur le Directeur complète cette affirmation en indiquant que c'est pour cela que la TVA n'est pas récupérable sur les travaux Télécom. ORANGE a déclaré que l'enfouissement n'était pas utile.

Monsieur MAUDUIT indique que sur Bétheny, la Collectivité a la volonté de prendre en charge les travaux et de le rétrocéder à ORANGE pour des raisons de simplicité : gestion, entretien, et décharge des problèmes.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer les différentes conventions avec ORANGE.

CEE – Ouverture compte EMMY

Il est ici question d'autoriser le Syndicat à ouvrir un compte EMMY auprès du Registre National des Certificats d'Economie d'Energie.

Aujourd'hui, pour valoriser nos CEE suite notamment aux opérations de rénovation d'éclairage public, nous passons par un acheteur privé qui fixe un prix d'achat des kWh Cumac (le kWh Cumac est le volume de kWh économisé sur la durée de vie du matériel installé) pour chacune des opérations réalisées et en fonction des kWh Cumac à valoriser.

Ce rachat libère ainsi l'acheteur de toutes obligations vis-à-vis du vendeur qui n'a aucun droit de suite sur la valorisation que ce dernier fera des CEE cédés sur le Marché National.

En d'autres termes, il nous est régulièrement proposé des rachats de CEE compris entre 0,65€ et 2,28€ le MWh Cumac alors même qu'il se négocie actuellement à 4,15€ le MWh sur le marché national.

L'ouverture d'un compte EMMY au Registre National des CEE nous permettrait de valoriser nous-même ces CEE en les stockant sur ce compte et de les vendre en gros volume lors des fins de période tarifaire.

Pour faire simple, les entreprises fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, carburant...), appelées les obligés, ont l'obligation de faire et de faire faire des économies d'énergie à leurs clients, appelés les non-obligés.

Cette obligation se traduit par la fourniture au gouvernement d'une preuve de réalisation de ces économies par la présentation d'un volume de kWh Cumac fixé sur une période tarifaire de trois années. Les Obligés, pour atteindre leurs objectifs, ont la capacité d'acheter des kWh Cumac via des acheteurs privés soit directement auprès des non-obligés, mais uniquement via la plateforme EMMY du Registre National des CEE.

Nous sommes aujourd'hui en fin de la troisième période tarifaire et les contraintes de volume vont en augmentant.

Il semble opportun, vu le volume de travaux de rénovation fait dans le cadre de l'éclairage public, que nous réalisons directement cette valorisation avec les obligés sans passer par un acheteur intermédiaire.

Au niveau des dossiers à mettre en œuvre, ce sont exactement les mêmes que ceux réalisés aujourd'hui. Pour ce qui est du coût, l'ouverture d'un compte EMMY se monte à 106 € et il est prélevé 4,15 € par million de kWh Cumac vendu via le site du Registre National des CEE.

Dans l'affirmative, il vous sera fait annuellement un retour sur la situation de ce compte.

Monsieur le Directeur explique aux Elus ce qu'est le kWh Cumac, ainsi que les avantages d'ouvrir un compte EMMY pour le SIEM.

Le Comité Syndical autorise le SIEM à ouvrir le compte EMMY.

➤ **Compétence Electricité**

Extensions de réseau

Lors du Comité syndical du 04 mai 2017, celui-ci, par délibération n°26-17, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
AUVE	Chemin du Paradis Santel	12 588,83 €		7 818,00 €
BERGERES LES VERTUS	Route de Coligny	3 230,76 €	2 138,00 €	780,00 €
BREUVERY SUR COOLE	CE n°52	3 662,29 €		3 198,00 €
CHAMPFLEURY	Bâtiment agricole de M. BOUGY	29 170,72 €		21 293,00 €
CHAMPIGNY	Rue du Bois de l'Archevêque	4 013,00 €	2 333,00 €	1 680,00 €
CHEPY	Rue Hubert Bouleuz	15 917,23 €		14 513,00 €
CUCHERY	Ruelle du Petit Pont pour un chalet	17 562,27 €		12 368,00 €
EPOYE	Rue des Haies	17 085,73 €	6 818,00 €	3 900,00 €
ESTERNAY	Rue Cousin	6 450,02 €	2 200,00 €	2 119,00 €
GRAUVES	RD n°19	2 489,10 €		3 618,00 €
GUEUX	5 lots ZI de Gueux	10 277,90 €		6 420,00 €
HAUSSIGNEMONT	Lieu-dit "Les Fourches Sud"	10 873,69 €		8 183,00 €
HERMONVILLE	Impasse des Lavoirs	5 493,60 €		780,00 €
LE MESNIL SUR OGER	Chemin des Auges	5 270,95 €		2 973,00 €
MAIRY SUR MARNE	Ruelle Guyot	4 967,04 €	3 113,00 €	780,00 €
MAIRY SUR MARNE	Rue St Michel	6 731,76 €		3 968,00 €
MARSON	Rue des Vignes	5 568,54 €	2 918,00 €	780,00 €
MATOUGUES	ZA (RD n°3)	9 834,02 €	5 648,00 €	1 560,00 €
MERFY	Rue de Chenay pour 2 parcelles	11 878,61 €	4 673,00 €	1 560,00 €
OEUILLY	RD n°601	12 700,00 €		7 620,00 €
OIRY	Avenue Pierre Curie et Marie Curie	13 208,80 €		6 633,00 €
OIRY	Tarif Jaune à la Gare SNCF	9 480,61 €		3 260,00 €
PARGNY SUR SAULX	Lot Mont de Cerf	7 782,81 €		8 588,00 €
PRINGY	Ruelle des Fossés	6 589,41 €	3 503,00 €	1 560,00 €
SAINT ETIENNE SUR SUIPPE	Rue de la Gare pour M. DODICI	8 549,63 €	3 698,00 €	780,00 €
SAINT MASMES	Rue de l'Avent pour 8 parcelles	14 221,00 €	4 673,00 €	9 548,00 €
SARON SUR AUBE	Lot Chemin de la Garenne	12 251,67 €		9 780,00 €
SILLERY	Lotissement Chemin de la Traverse	8 400,00 €		5 040,00 €
SOGNY EN L'ANGLE	RD n°81	27 952,61 €		19 200,00 €
SOMME VESLE	CE n°61 pour la SNEF	7 454,36 €		5 718,00 €
TILLOY ET BELLAY	Rue de Courtisols	1 869,18 €		780,00 €

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
TROISSY	RD n°23	5 049,62 €		2 568,00 €
VAL DE VIERE	Pour l'EARL HARLAUT	6 113,62 €		2 723,00 €
VAUCIENNES	"La Chaussée de Damery" Shelter PN n°37	5 558,30 €		3 093,00 €
VERT TOULON	RD n°45	3 421,55 €		2 448,00 €

Le Comité Syndical prend acte des extensions citées ci-dessus.

Des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à prévoir sur lesquelles le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
BEINE NAUROY	Rue St Rémy Lotissement de 24 parcelles	35 000,00 €		21 000,00 €
BETHON	Hangar Agricole	37 408,29 €		9 910,00 €
BRUGNY VAUDANCOURT	Lotissement de 45 parcelles	108 100,00 €		64 860,00 €
LES MESNEUX	Lotissement "Le Château" de 36 parcelles	81 000,00 €		48 600,00 €
LHERY	Chemin de Reims pour une antenne relais	78 700,00 €		47 220,00 €
MONTEPREUX	Tarif Jaune pour alimenter un pompage d'irrigation	138 500,00 €		83 100,00 €
OIRY	Passage Tarif Vert à Tarif Jaune Chemin des Ormissets	51 700,00 €		31 020,00 €
ORMES	Antenne relais lieudit "Les Jardillières"	128 300,00 €		76 980,00 €
SAINT JUST SAUVAGE	Réseau HTA route de Marcilly	42 800,00 €		25 680,00 €
SAINT REMY SUR BUSSY	Antenne relais Orange	48 000,00 €		28 800,00 €
SIVRY ANTE	Lieu-dit l'Enfer pour une antenne	45 000,00 €		27 000,00 €
ST JUST SAUVAGE	HTA route de Marcilly	55 200,00 €		33 120,00 €

Monsieur le Directeur ajoute que 40 % du montant HT de ces travaux est récupéré par la PCT.

Monsieur ROULOT demande comment fonctionne la PCT.

Monsieur le Directeur répond que la PCT (Part Couvert par le Tarif) est une part des travaux financée par le TURPE qui correspond à 40% du montant total des travaux. Le demandeur paye les 60% restant.

Monsieur COLPIN s'interroge sur les différences de pourcentage de la côte part dû par le demandeur.

Monsieur le Directeur explique que cela dépend des méthodes pour chiffrer les travaux : soit au réel, soit au forfait. Il précise également que le SIEM n'a pas le droit de gagner de l'argent sur les extensions.

Les agents veillent toujours à ce que le particulier soit favorisé dans les forfaits qu'ils appliquent. Si les travaux coûtent moins cher que ce qui avait été annoncé, le SIEM régularise en fin d'opération et peut restituer de l'argent au demandeur.

Monsieur DULION souhaiterait des précisions concernant les travaux sur les antennes relais ORANGE.

Monsieur le Directeur répond qu'il s'agit de travaux pour la SNCF et l'installation de relais Wifi dans le TGV.

Le Comité Syndical approuve les extensions citées ci-dessus.

Monsieur le Président remercie le Comité pour leur confiance.

Extensions de réseau pour le raccordement des armoires PRM sur les opérations de montée en débit

Commune	Référence	Devis Elect HT
AUBERIVE	SMH_S01	3 146,17 €
BACONNES	51MOG00H	3 476,13 €
BETHENVILLE	SMH_00B	4 080,49 €
BOUY	51MOG00E	7 233,11 €
CHARMONT	BEL00B	2 557,49 €
DAMPIERRE AU TEMPLE	51MOG00B	3 754,01 €
EPOYE	STM_D01	2 870,88 €
LIVRY LOUVERCY	51MOGDDD	10 757,72 €
MOURMELON LE PETIT	51MOG00F	2 829,67 €
ST HILAIRE AU TEMPLE	51MOG00A	3 245,05 €
ST QUENTIN LES MARAIS	AVP--PRM-V1	4 160,94 €
ST SOUPPLET SUR PY	SMH_D02	4 528,28 €
VITRY EN PERTHOIS	VIT00V	2 396,81 €
TOTAL		55 036,75 €

Le Comité Syndical approuve les extensions citées ci-dessus.

Programmation complémentaire

Afin de compléter le programme d'effacement de réseau, il vous est proposé l'opération suivante :

REIMS – Effacement Rue Labori

Le Comité Syndical accepte la programmation complémentaire.

➤ **Compétence Aménagement Numérique**

Les travaux de montée en débit sont en cours sur les 4 communautés de communes qui ont fait le choix de passer par cette étape intermédiaire avant l'arrivée du FTTH. La mise en service des installations interviendra au printemps prochain conformément au planning annoncé en décembre 2016.

Le financement des opérations correspondantes prévoit la participation à hauteur de 25% du Conseil Départemental de la Marne et du Conseil Régional Grand Est, le reste à charge de 50% étant sollicité par le SIEM auprès des communautés de communes concernées sous la forme de fonds de concours.

Appel de la 1ère participation des EPCI concernés par le projet de montée en débit

Lors des réunions de lancement du projet sur chaque territoire en décembre 2016 nous sommes convenus qu'une avance de la participation des EPCI (basée sur 25% de l'estimation des coûts) serait sollicitée en 2017, le solde étant versé en 2018 après compilation des dépenses réelles.

Le détail des sommes est le suivant :

EPCI	Coût estimatif du projet HT	Subventions escomptées Conseil Régional et Départemental	Reste à charge EPCI	EPCI - Acompte 2017
CC Cotes de Champagne et Val de Saulx	2 400 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	600 000,00 €
Communauté Urbaine de Reims	1 040 185,00 €	520 092,50 €	520 092,50 €	260 046,25 €
Communauté d'Agglomération de Châlons	1 230 000,00 €	615 000,00 €	615 000,00 €	307 500,00 €
CC de la Moivre à la Coole	540 830,00 €	270 415,00 €	270 415,00 €	135 207,50 €

Ces sommes étant versées sous la forme de fonds de concours, nous devons délibérer pour valider cette démarche.

Monsieur le Directeur indique que les armoires PRM sont en train d'être posées et que les infrastructures seront opérationnelles vers le mois de Mars/Avril 2018. Le Génie Civil est presque terminé. Il y a eu quelques soucis sur la commune de Saint Jean Devant Possesse.

Le câblage Fibre commencera d'ici la fin de l'année et les infrastructures seront mis en commercialisation en Mars/Avril 2018 sur les 4 Communauté de Communes.

Les cotisations demandées aux EPCI correspondent à environ 60% des montants engagés.

Le Comité Syndical accepte la mise en place de ces fonds de concours.

Conventions financières avec la Région et le Département

Le Conseil Régional et le Conseil Départemental participent financièrement à l'opération de MED portée par le SIEM à hauteur de 25% chacun soit 50% du coût global du projet (voir tableau ci-dessus).

Il est nécessaire de mettre en place une convention financière avec chacune de ces deux collectivités.

Le Comité autorise Monsieur le Président a signé les différentes conventions.

Questions diverses

Monsieur KERHARO souhaite un point d'étape sur le déploiement du FTTH par la Région Grand-Est sur le département de la Marne notamment au niveau des coûts.

Monsieur le Président précise que la concession a été signée avec le Grand Est mais que ni Orange ni Bouygues ne souhaitent venir s'implanter sur le Grand Est. Le FTTH pour 2021 est illusoire puisque les délais de raccordement ne pourront être tenus. La fibre optique n'arrivera que pour 2025 voire 2030.

Monsieur DULION demande si c'est un choix commercial ou un choix politique de ne pas venir sur le Grand Est.

Monsieur le Président répond que c'est un choix commercial. (NB : depuis la réunion du comité Bouygues a fait savoir qu'il viendrait sur les RIP ROSACE et LOSANGE)

Monsieur KERHARO interroge le Directeur du Syndicat sur l'exploitation de la Fibre Optique sur le Nord Rémois par la SCEE.

Monsieur le Directeur répond que la Fibre est louée à HEXANET pour desservir 4 entreprises. Le budget est équilibré en recette et en dépense. La SCEE est en attente de nouvelle demande de la part des entreprises et du développement des zones d'activité. Une partie du Bilan d'activités 2018 sera destinée au Nord Rémois.

Monsieur KERHARO constate que les projets de fibre optique peuvent être rentables et que le SIEM acquiert un savoir-faire

Enfin, Monsieur le Président souhaiterait analyser le développement du GNV (Gaz Naturel Véhicules) sur le territoire Marnais. Le Gaz Naturel est une énergie propre avec beaucoup d'avantages. Il propose de regarder un film de quelques minutes sur le GNV.

Monsieur KERHARO demande où en est le déploiement des infrastructures de recharge pour voiture électrique et notamment devant le bâtiment du SIEM pour montrer l'exemple.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas de place devant le SIEM et que le positionnement des bornes IRVE doit être stratégique. Il y a plus d'avantages à développer le GNV plutôt que l'IRVE. Deux syndicats en France ont installé des stations GNV : le SIGEIF, le SMED 13. Le SIEM a déjà contacté la Fédération National des Transport Routier (FNTR) et le Fédération National des Transport de Voyageurs (FNTV) mais les entreprises n'ont pas encore équipé leur flotte en GNV car il n'y a pas de station pour les ravitailler. Il est a noter que le département de la Marne est un département de transit aux portes de Paris et que les stations de GNV peuvent être associés à des bornes IRVE.

Monsieur le Président souhaiterait débiter des études sur ce projet et pourquoi pas faire venir un Président ou un Directeur du SIGEIF ou SMED 13 pour expliquer plus en détail le GNV.

La séance est levée à 16h00.